

Loi Montagne II ubuesque : pneus neige obligatoires dans 48 départements... mais pas partout

écrit par François des Groux | 29 septembre 2021



Illustration. Des pneus neige ou des chaînes deviennent obligatoire sur de nombreuses communes de Franche-Comté à partir du 1er novembre et jusqu'au 31 mars. ● © Cedric Jacquot/MaxPPP



Illustration. Des pneus neige ou des chaînes deviennent obligatoire sur de nombreuses communes de Franche-Comté à partir du 1er novembre et jusqu'au 31 mars. • © Cedric Jacquot/MaxPPP

Encore une loi tordue et ubuesque de plus au pays des Shadocks !

En effet, à partir du 1er novembre jusqu'au 1er mars, les automobilistes devront s'équiper de pneus neige « estampillés « 3PMSF » ou « au minimum « M+S » (ou de chaînes) pour rouler sur les routes de 48 départements.

Et ce, pour TOUS les véhicules, y compris ceux de passage, « qu'il s'agisse de véhicules légers, d'utilitaires, de camping-cars, de poids lourds, d'autocars ou d'autobus ».

La raison : « améliorer la sécurité en cas de neige et de verglas et limiter le blocage des routes dans les régions montagneuses ».

Il est certain que les touristes ou les imprévoyants pouvaient se retrouver bloqués par la neige ou causer des embouteillages ou des accidents mais les habitants du

Cantal, du Bas-Rhin ou de Haute-Savoie n'ont pas attendu cette loi pour s'équiper en conséquence (nombre d'entre eux possèdent également des véhicules 4x4, honnis par les écolos mais pratiques et sécurisants l'hiver).

Là où se trouve l'incohérence, c'est que cette loi s'appliquant dans 48 départements ne s'appliquera pas à toutes les communes ni même à tous les axes de ces mêmes départements.

Résultat : comme avec les départements repassant à 90km/h (un panneau après chaque intersection !), on rajoutera encore moult signalisation, trucs clignotants et avertissements menaçants.

Et comme avec la vignette anti-pollution concernant certaines villes à certaines dates sur certaines voies, ce sera un véritable casse-tête, une galère ou une corvée pour l'Anglais ou le Breton de passage désireux de rejoindre l'un des départements concernés, la Suisse ou l'Espagne.

Bien sûr, en cas « d'oubli », les automobilistes imprévoyants risqueront la désormais habituelle amende de 138€ (cela dit, une tolérance de 3 ans leur est accordée) voire l'immobilisation de leur véhicule « *si les forces de l'ordre estiment que c'est nécessaire* » [\(France 3 Bourgogne\)](#).

Ça + contrôle technique + coût des réparations + prix des carburants + radars fixes/mobiles/[mobiles mobiles](#) + ronds-points + dos d'âne + matraquage de Bercy + culpabilisation par les écolos +... +... : quand rouler en France n'est plus un plaisir mais nous transforme en esclave, en coupable, en racketté fiscal et en pigeon.

Pneus hiver obligatoires : voici les 48 départements

concernés à partir du 1er novembre



Les pneus neige seront obligatoire sur certaines routes du 1er novembre au 31 mars.
[PHILIPPE HUGUEN / AFP]

Dans le détail, ces nouvelles obligations s'appliquent aux véhicules légers, utilitaires, camping-cars, poids-lourds et autocars dans certaines zones des Alpes, du Massif central, du Jura, des Pyrénées, des Vosges et de Corse, pour les habitants comme pour les automobilistes de passage.

Plus concrètement encore, l'ensemble des 48 départements – listés ci-dessous – n'est pas concerné, mais seulement certaines zones et certaines communes désignées par les préfets.

Pneus neige obligatoires : les départements concernés



Source : [Actu.fr](https://actu.fr)

Une cartographie plus précise est disponible sur le [site de la sécurité routière](#).

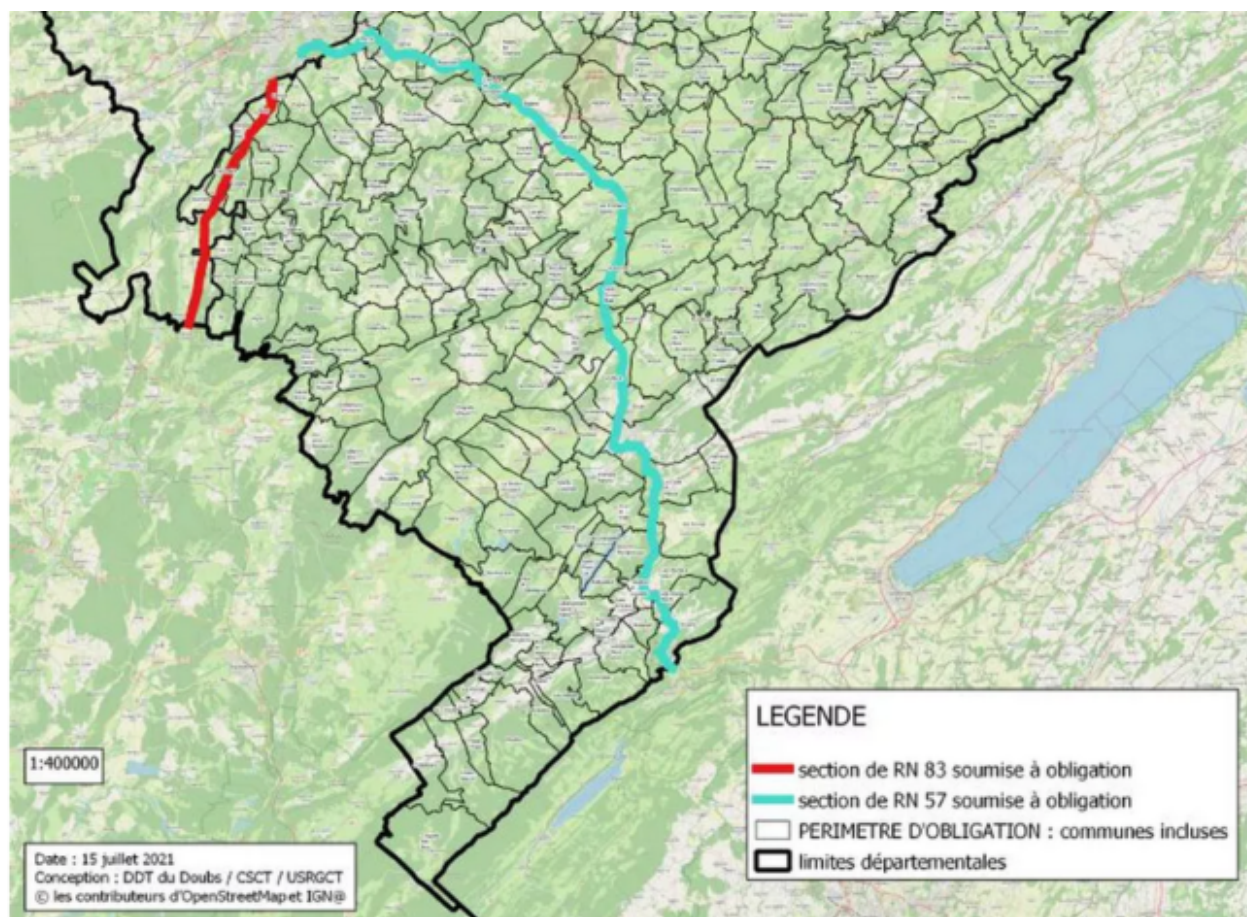
Des nouveaux panneaux d'entrée et de sortie de zone où l'obligation s'applique seront disposés. A noter également que les équipements ne seront nécessaires que pendant la période hivernale, donc du 1^{er} novembre au 31 mars.

Dans ces territoires, les véhicules légers devront s'équiper d'au moins deux «dispositifs antidérapants amovibles» (type chaîne) sur les deux roues motrices, ou bien s'équiper de quatre pneus hiver.

Cette mesure est apparue [au journal officiel](#) le 18 octobre 2020, et a pour objectif d'améliorer la sécurité routière en zone montagneuse en cas de neige ou de verglas, et ainsi de limiter le blocage des routes dans ces régions.

<https://www.cnews.fr/france/2021-09-25/pneus-hiver-obligatoires-voici-les-48-departements-concernes-partir-du-1er>

Dans le Doubs : 350 communes sur 578 sont concernées par la loi et 2 axes...



Plus de 350 communes et deux importants axes routiers du Doubs font partie du périmètre d'obligation. ● ©
Préfecture du Doubs

Source : [France 3](#)

... le Jura est, lui, coupé en 2 tandis que 4 communes seulement sont concernées dans le Territoire de Belfort...

